

<https://www.snetap-fsu.fr/Mobilite-au-merite-le-Ministre-de-l-Education-nationale-passe-en-force.html>



Mobilité au mérite : le Ministre de l'Éducation nationale passe en force

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : lundi 18 octobre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le ministère de l'Éducation nationale tente d'imposer son projet de réforme de la mobilité des personnels. Malgré un vote défavorable unanime des organisations syndicales lors du comité technique ministériel (CTM) du 13 octobre, le ministère a d'ores-et-déjà fait part de son refus de rouvrir la concertation, signalant ainsi son intention de passer en force lors du prochain CTM, reconvoqué le 22 octobre. Pour la FSU ce procédé est inacceptable !

Deux points de désaccords nouveaux sont intervenus, aggravant les reculs et l'opacité que la loi de transformation de la Fonction publique a générés.

Le premier porte sur le recours aggravé aux profilages des postes. Déjà trop présents dans la filière administrative par exemple, le ministère prévoit d'en accentuer le recours par la mise en place d'un mouvement national sur des postes à profil pour les enseignant-es. Sur le fond, la FSU est opposée aux postes à profil car tous les personnels sont aptes à occuper des postes pour lesquels ils et elles sont recruté-es par concours et formé-es. Cette réforme permettrait aux Recteur-trices et aux DASEN de choisir des personnels, y compris d'autres académies ou départements, en contournant les règles et priorités légales et en ajoutant autant d'éléments de blocage du mouvement.

Le deuxième porte sur le recours à des durées minimales d'occupation des postes pour tou-tes les premières affectations des attaché-es d'administration de l'État après recrutement par concours ou liste d'aptitude. Une telle pratique de gestion va aggraver les situations des collègues dont la première affectation n'est pas satisfaisante du point de vue de la conciliation avec leurs vies personnelles.

Alors qu'aucun bilan complet des règles actuelles de mobilité n'a été construit et discuté, le ministère avance de façon idéologique, en cohérence avec la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, unanimement rejetée par les organisations syndicales.

Pour la FSU les personnels sont fondés à exiger un traitement équitable de leur droit à la mobilité dans le cadre d'une gestion collective. C'est pour les usager-es une garantie pour la continuité du service public dans tous les territoires et un facteur d'égalité.

La FSU condamne cette attaque frontale qui va désorganiser le service public, donner lieu à des passe-droits et à des petits arrangements, tout en limitant encore un peu plus les perspectives de mutation.

La FSU rappelle que ce qui redonnera de l'attractivité à nos métiers, c'est le recrutement massif de collègues titulaires dans des carrières revalorisées, mieux rémunérées pour toutes et tous, et l'amélioration des conditions de travail.

Les Lilas, le 18 octobre 2021

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L193xH88/fsu_logo_rouge-16-125c8.png]